LYCEE PHILIPPE AUGUSTE
62450 BAPAUME

AUTORISATION DE SORTIES pour **élève mineur de 3 PREPA METIERS**
Année scolaire 2022 – 2023

(en capitales)

NOM : **Prénom :** **Classe :**

Date de naissance :

DEMI-PENSIONNAIRE – EXTERNE - INTERNE (rayer la mention inutile)

ATTENTION :Ne remplir que la partie concernant le régime choisi

1 : ELEVES EXTERNES, autorisés à sortir seulement à 12h00 **:** … est autorisé(e) à sortir du lycée à la fin de la journée avant 17h30 en cas d'absence de professeur ou permanence.	□ Oui □ Non
2 : ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES : … doit rester dans l'établissement mais, est autorisé(e) à quitter le lycée, s'il s'agit **de sa dernière heure de cours de la journée.**	□ Oui □ Non
3 : ELEVES INTERNES : … est autorisé(e) à sortir du lycée **dès sa dernière heure de cours de la journée jusqu'à 18h15.**	□ Oui □ Non
Pour les mineurs non autorisés à sortir en journée : … est autorisé(e) à sortir de l'établissement **de 17h30 à 18h15.**	□ Oui □ Non
… est autorisé(e) à bénéficier de la sortie libre du mercredi après- midi de 13h30 à 18h15.	□ Oui □ Non
… est autorisé(e) à quitter l'établissement, tous les mercredis, après le dernier cours et à rentrer à 08h00 le jeudi, ceci toute l'année	□ Oui □ Non
AUTORISATION DE SORTIE ANNUELLE pour élève mineur INTERNE	
… est autorisé(e) à participer aux **sorties encadrées** par le personnel de l'établissement tout au long de l'année.	□ Oui □ Non

Pour éviter toute fraude ou contestation BARREZ les cases que vous ne signez pas

Fait à le Signature des responsables légaux